



## LIMITER LES EFFLUENTS : FONDS DE CUVE ET EAUX DE NETTOYAGE

### LIMITER LES EFFLUENTS DE PRODUITS PHYTO

#### LA DÉFINITION DES EFFLUENTS PHYTO COMPREND

- Le surplus de bouillie ramené à l'exploitation.
- Le fond de cuve, dilué, après désamorçage de la pompe, y compris le volume mort contenu dans les rampes.
- Les eaux de nettoyage du pulvérisateur (rinçage de la cuve et lavage extérieur).
- Les eaux de nettoyage de tout matériel ayant été en contact avec les produits phyto : EPI utilisés, matériel de remplissage, dosage, réparation, etc.

#### COMMENT LIMITER, EN AMONT DU CHANTIER, LA QUANTITÉ D'EFFLUENTS ?

- Calculez précisément le volume de bouillie nécessaire et régler le pulvérisateur.
- Pulvérisez jusqu'au désamorçage de la pompe.
- Limitez le volume d'eau nécessaire au rinçage intérieur de la cuve et au nettoyage extérieur du pulvérisateur.

#### PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE POUR LA VIDANGE DU FOND DE CUVE SUR LA PARCELLE :

En fin de pulvérisation, il est interdit de vidanger son fond de cuve sur la parcelle traitée sans l'avoir dilué auparavant.

La méthode de dilution 5-4-3 permet d'atteindre le taux de dilution réglementaire en utilisant un volume d'eau minimum :

- 1<sup>ère</sup> dilution : ajouter une quantité d'eau claire égale à 5 fois le volume du fond de cuve (dilution au 6<sup>ème</sup>), puis épandre à grande vitesse sur la parcelle traitée, jusqu'au désamorçage.
- 2<sup>ème</sup> dilution : ajouter une quantité d'eau claire égale à 4 fois le volume du fond de cuve (dilution au 30<sup>ème</sup>), puis épandre jusqu'au désamorçage.
- 3<sup>ème</sup> dilution : ajouter une quantité d'eau claire égale à 3 fois le volume du fond de cuve (dilution au 120<sup>ème</sup>), puis épandre jusqu'au désamorçage.

#### EN PRATIQUE

**Le fond de cuve résiduel peut ensuite être vidangé sur la parcelle, et obligatoirement selon les conditions suivantes :**

- **Pas plus d'une fois par an au même endroit**
- **A plus de 50 m d'un point d'eau, à 100 m d'un lieu de baignade**
- **Si l'effluent est dilué au moins 100 fois par rapport à la bouillie utilisée pour le traitement**

